

2024_6_AC_Jurys_examens_EJCAM_DESU_Techniques_Com_Scientifique

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement « **Techniques et communication scientifique** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Stéphanie LUKASIK, MCF

Suppléant(e) : Pauline AMIEL, MCF

Liste des membres : :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire : François FERON, PR

- membre suppléant : Marc BASSONI, MCF

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : La Directrice de l'EJCAM et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26/11/2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'EJCAM

